

UBFC

UNIVERSITÉ
BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ



COMPOSITION DES JURYS

Année universitaire 2017-2018

Le Président de la COMUE UBFC

VU le Code de l'Education, notamment article L. 712-2 (5°) ;
VU l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de Master ;
VU l'arrêté du 28 mars 2017 portant accréditation de la Communauté d'Universités et d'Établissements Bourgogne Franche-Comté, en vue de la délivrance du master « Biologie de la Conservation » de 2017-2018 à 2022-2023 ;
VU l'arrêté n° 2017-11 portant délégation de signature du Président de la COMUE Université de Bourgogne Franche-Comté ;
VU la délibération du Conseil Académique de la COMUE UBFC en date du 6 juillet 2017, approuvant l'utilisation du Référentiel commun des études des établissements porteurs des masters internationaux labellisés I-site pour l'année universitaire 2017-2018 ;
VU le Référentiel commun des études adopté par le Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne le 25 septembre 2017 ;

ARRETE

Article 1 :

Le jury du Master 2 Conservation Biology, parcours Behavioral Ecology and Wildlife Management est ainsi constitué pour l'année universitaire 2017-2018 :

Président(e) : Pr Frank CEZILLY

Membres :

Catherine Bracieux-Perri, PRAG

Morgan David, Ingénieur d'études, vacataire d'enseignement,

François-Xavier Dechaume-Moncharmont, MCF

Marie-Jeanne Perrot-Minnot, MCF

Article 2 :

Le présent arrêté est publié par voie d'affichage papier dans l'enceinte de l'UFR Sciences de la Vie, de la Terre et de l'Environnement de l'université de Bourgogne, et sur le site internet de l'UFR Sciences de la Vie, de la Terre et de l'Environnement de l'université de Bourgogne.

Fait à DIJON, le 12/01/2018
Pour le Président de la COMUE UBFC et par délégation,
La Vice-Présidente de la COMUE UBFC



Khadija CHAHRAOUI

